



22 septembre 2025

Mise à jour sur les négociations — Jour 12 de la grève

La voie à suivre pour mettre fin à la grève du personnel de soutien à temps plein des collèges — CEC

Aucune autre date n'ayant été fixée pour les négociations, le Conseil des employeurs des collèges (CEC) continue d'exhorter le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) à retirer quatre revendications qui bloquent la conclusion d'une entente négociée pour le personnel de soutien à temps plein des collèges de l'Ontario.

« Ce qui est le plus frustrant pour les collèges, c'est que les revendications initiales du SEFPO étaient déjà irréalisables », a déclaré Graham Lloyd, chef de la direction du CEC. « Et voilà qu'à peine 11 jours après le début des discussions, à la veille même de la médiation et de la conciliation, deux nouvelles revendications se sont ajoutées, rendant tout règlement négocié impossible. »

Dans une entrevue, M. Lloyd a ajouté que, si le SEFPO s'entête à maintenir toutes ces demandes, la négociation ne pourra aboutir et la médiation restera la seule voie. « Le choix est simple pour le SEFPO : renoncer à ces revendications ou accepter qu'une médiation ou un arbitrage tranche. La grève actuelle ne rendra pas des demandes irréalistes plus abordables ni plus raisonnables. »

M. Lloyd a profité de [son entrevue avec YourTV Sarnia](#) pour présenter ce qu'il considère comme les quatre revendications les plus déraisonnables du SEFPO :

1. L'engagement de ne fermer ni fusionner aucun campus ni collège pendant trois ans.
2. L'engagement de n'effectuer aucune réduction de personnel, peu importe la raison, pendant trois ans.
3. L'interdiction absolue de recourir à la sous-traitance pour quelque service que ce soit (par exemple, le déneigement sur les campus plus petits ou satellites).
4. L'ajout de nouvelles restrictions sur le travail du personnel de soutien, interdisant aux gestionnaires ou aux membres du personnel scolaire d'effectuer même des tâches simples, telles qu'éteindre les lumières ou vérifier s'il y a des fuites d'eau.

Au cours de l'entrevue, M. Lloyd a déclaré : « Nous avons interpellé le syndicat à plusieurs reprises pour qu'il aille de l'avant. Il existe une façon simple de ramener le personnel dans les collèges et d'assurer la continuité de l'apprentissage de la population étudiante. Mais il y a quatre revendications auxquelles nous ne pourrions jamais consentir. Si le syndicat refuse d'y renoncer... allons en médiation. »



COLLEGE
EMPLOYER
COUNCIL

CONSEIL DES
EMPLOYEURS
DES COLLÈGES

Il a ajouté : « Certaines demandes sont, dans tous les cas, inacceptables. Après près de trois mois de discussions, nous avons été clairs avec le syndicat : nous n'accepterons jamais ces revendications. S'il s'entête, il n'y aura aucune voie vers une entente négociée. Alors, si c'est ainsi, passons au moins par la médiation et l'arbitrage afin d'assurer une stabilité pour la population étudiante et pour le personnel. »

Le CEC a négocié de bonne foi tout au long du processus, bonifiant son offre pour atteindre plus de 145 millions de dollars en salaires, avantages sociaux et mesures de sécurité d'emploi.

[L'entrevue avec YourTV Sarnia](#)